



# COUPE DE NORMANDIE 2017

## CROISEURS HABITABLES AVIS DE COURSE

La « **Coupe de Normandie 2017** » est organisée du 24 au 28 Mai 2017 par la Société des Régates de Courseulles avec le concours de la Ligue de Voile de Normandie, du Comité Départemental de Voile du Calvados et les clubs de voile des villes étapes. La Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados et les Municipalités des villes étapes, sont les partenaires publics de l'épreuve. Cette épreuve fait partie du Championnat de Baie de Seine.

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

**La régate sera régie par :**

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règles « Osiris habitable »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *doivent* arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :
  - 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B ou C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4<sup>e</sup>** catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **semi-hauturière** de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 tous les bateaux **des classes B à G** ainsi que les R du système Osiris habitable.
  - 3.1.3 équipé d'un moteur avec le carburant nécessaire à la longueur de l'étape (au départ de chaque étape).
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

|   |
|---|
| <p>Société des Régates de Courseulles (SRC)<br/>Quai Est - B.P. 31<br/>14470 COURSEULLES SUR MER<br/>Tél. : 02 31 37 47 42<br/>Email : <a href="mailto:contact@src-regates.asso.fr">contact@src-regates.asso.fr</a></p> |
|---|

au plus tard pour le 24 mai 2017.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le contrat de jauge Osiris habitable
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Le nombre de personnes embarquées est fixé à 2 personnes minimum. Le nombre et le nom des personnes embarquées chaque jour devront figurer sur la déclaration de partance journalière.

#### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :  
30 € par équipier pour l'ensemble de l'épreuve.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Les confirmations d'inscription pourront être effectuées à Courseulles le mercredi 24 Mai de 18 h 30 à 21 h 00 et ensuite jusqu'à 2 heures avant le départ du jour.
- 5.2 Jauge et contrôles :  
mercredi 24 Mai de 14 h 00 à 21 h 00
- 5.3 Jours de course

| Date            | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classes | Lieu de départ  |
|-----------------|---|---------|-----------------|
| Judi 25 mai     | 10 heures                                       | toutes  | Courseulles     |
| Vendredi 26 mai | 10 heures                                       | toutes  | Grandcamp-Maisy |
| Samedi 27 mai   | 11 heures                                       | toutes  | Port-en-Bessin  |

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18 heures.
- 5.5 Proclamation des résultats : dimanche 28 mai à 10 heures à la SRC

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 24 mai
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.src-regates.asso.fr>

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier et éventuellement construit (banane).
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 n'est pas modifiée (pénalité de deux tours).

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans application du cvl.

- 10. PLACE AU PORT**  
Emplacement au port : Le stationnement des bateaux est offert dans les différents ports étapes, les bateaux devront se placer suivant les indications des autorités portuaires.
- 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 12. COMMUNICATION RADIO [DP]**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 13. PRIX**  
Des prix seront distribués comme suit :  
Le premier de chaque groupe, sur l'ensemble de la Coupe de Normandie, recevra la « **Coupe de Normandie** »  
Challenge Inter Clubs :  
Le trophée « **Semaine de Voile en Calvados** » sera attribué suivant la règle suivante : à l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est ré-attribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 5 meilleures places réalisées par chaque club, 3 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou sera déterminée par la licence du propriétaire ou chef de bord. Le club marquant le nombre de points le plus bas gagne. En cas d'égalité les résultats des 6 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisés et ainsi de suite si l'égalité persiste.
- 14. DECISION DE COURIR**  
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : <http://www.src-regates.asso.fr/>.

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(joindre si possible un extrait de carte)

